

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 Juin 2008

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION PRINCIPALE DES ROUTES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/16

OBJET : Liaison Sud de Chelles - acquisitions foncières.

- Cantons de Chelles et de Vaires-sur-Marne

<p>RÉSUMÉ : Le présent rapport est relatif à l'acquisition par le Département de plusieurs parcelles nécessaires au projet de liaison Sud de Chelles.</p>

Le projet de réalisation de la liaison Sud de Chelles pris en considération par notre Assemblée lors des séances des 28 janvier 2002 et 28 mars 2003 nécessite des acquisitions foncières.

Certaines acquisitions ont d'ores et déjà été réalisées par la Société d'économie mixte locale Chelles Avenir.

En ce qui concerne les parcelles dont l'acquisition doit être menée par le Département, de nouveaux accords ont été conclus avec les propriétaires concernés par cet aménagement, sur la base des estimations établies par la trésorerie générale de Seine-et-Marne.

Ces emprises seront, après travaux, incorporées dans le domaine public routier départemental.

L'annexe jointe au présent rapport vous donne le détail des propriétaires concernés, ainsi que le montant des indemnités qui leur sont dues, relatives à différentes parcelles.

Afin de permettre le versement de ces indemnités et le transfert effectif des propriétés qui conditionne la maîtrise foncière des emprises nécessaires aux travaux, je vous remercie de bien vouloir adopter les quatre délibérations jointes au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Annexe

PROPRIETAIRES CONCERNES

Propriétaires	Commune	Cadastre	Superficie en m ²	Coût de l'acquisition foncière en €	Coût de la prise de possession anticipée des terrains en €
SCI du Stade	Chelles	BD n° 130	58	5 568, 00	17, 40
Station Bilan Auto	Chelles	BC n° 192	90	8 640, 00	-
SCI MPM	Chelles	BC n° 193 BC n° 169	82 <u>83</u> 165	15 680, 00	49,50
Commune de Vaires-sur-Marne	Vaires-sur- Marne	AH n° 2 AH n° 17 AH n° 18 AH n° 19 AH n° 22 AH n° 23 AI n° 10 AI n° 13	9 050 4 864 1 006 3 151 649 4 271 2 170 <u>4 690</u> 29 851	1 € symbolique	-

Dossier n° 3/16A des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : MME PELABERE
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. CALVET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 27 Juin 2008

OBJET : Liaison Sud de Chelles - acquisitions foncières.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu l'estimation de la trésorerie générale de Seine-et-Marne du 28 mars 2007,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'achat par le Département de 58 m² appartenant à la SCI du Stade provenant de la parcelle cadastrée BD n° 130 sur le territoire de la commune de Chelles, et par conséquent le versement des sommes de 5 568 € pour l'indemnité foncière, et de 17,40 € pour son consentement à la prise de possession anticipée de ce terrain.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'acte administratif ou notarié ainsi que tous les documents nécessaires au transfert de propriété et au versement des indemnités.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Dossier n° 3/16B des rapports soumis à la commission
n° 3 - des Transports, des Déplacements et de la Voirie

Rapporteurs : MME PELABERE
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. CALVET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 27 Juin 2008

OBJET : Liaison Sud de Chelles - acquisitions foncières.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu l'estimation de la trésorerie générale de Seine-et-Marne du 28 mars 2007,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'achat par le Département de 90 m² appartenant à la Station Bilan Auto provenant de la parcelle cadastrée BC n° 192 sur le territoire de la commune de Chelles, et par conséquent le versement de la somme de 8 640 € pour l'indemnité foncière.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'acte administratif ou notarié ainsi que tous les documents nécessaires au transfert de propriété et au versement de l'indemnité.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Dossier n° 3/16C des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : MME PELABERE
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. CALVET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 27 Juin 2008

OBJET : Liaison Sud de Chelles - acquisitions foncières.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu l'estimation de la trésorerie générale de Seine-et-Marne du 28 mars 2007,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'achat par le Département de 165 m² appartenant à la SCI MPM provenant des parcelles cadastrées BC n° 193 et BC n° 169 sur le territoire de la commune de Chelles, et par conséquent le versement des sommes de 15 680 € pour l'indemnité foncière, et de 49, 50 € pour son consentement à la prise de possession anticipée de ces terrains.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'acte administratif ou notarié ainsi que tous les documents nécessaires au transfert de propriété et au versement des indemnités.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

Dossier n° 3/16D des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : MME PELABERE
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. CALVET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 27 Juin 2008

OBJET : Liaison Sud de Chelles - acquisitions foncières.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu l'estimation de la trésorerie générale de Seine-et-Marne du 28 mars 2007,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'achat par le Département de 29 851 m² appartenant à la commune de Vaires-sur-Marne provenant des parcelles cadastrées AH n° 2, AH n° 17, AH n° 18, AH n° 19, AH n° 22, AH n° 23, AI n° 10 et AI n° 13 sur le territoire de la commune de Vaires-sur-Marne, et par conséquent le versement de la somme de 1 € symbolique pour l'indemnité foncière.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'acte administratif ou notarié ainsi que tous les documents nécessaires au transfert de propriété et au versement de l'indemnité.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

